

CATALOGUE DE FORMATIONS

# Élus locaux

Formations pour l'exercice du mandat / DIF élus

Édition 2026

*Formations conçues pour les élus locaux et les agents des collectivités territoriales, avec une approche opérationnelle et réglementaire directement mobilisable.*

**24**

formations

**DIF élus**

selon les fiches

**Inter / Intra**

formats adaptables

**Présentiel**

ou sur demande

ONFIP est certifié Qualiopi au titre des actions de formation (certificat n° CW202311-6125 délivré par BCI France, valable jusqu'au 10 mars 2029). La certification porte sur le processus de l'organisme, non sur les formations elles-mêmes.

ONFIP est agréé par le ministère chargé des collectivités territoriales pour dispenser la formation aux élus locaux (décision du 29 juillet 2025, prise après avis du Conseil national de la formation des élus locaux du 1er juillet 2025). L'éligibilité au DIF est indiquée fiche par fiche.

DIF élus : droits comptabilisés en euros depuis le 23 juillet 2021. Les montants changent le 1er décembre 2026 (arrêté du 28 août 2026) : droits acquis par an, 400 €, puis 600 € à compter des droits de l'année 2026 ; plafond du compte, 800 €, puis 1 200 € ; coût horaire maximal pris en charge, 80 € HT, puis 100 € HT par heure et par élu ; au-delà, un reste à charge s'applique. Le solde se consulte sur le portail Mon Compte Élu. Sur demande, nous ouvrons la session sur Mon Compte Élu. Nous vérifions votre éligibilité et vous guidons pas à pas ; vous validez ensuite vous-même votre inscription (FranceConnect+).

Formations exonérées de TVA : les tarifs indiqués sont les montants facturés.

Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 93830710983 auprès du préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

Accessibilité : nos formations sont ouvertes aux personnes en situation de handicap. Référent handicap : Fabien Matras, gérant (direction@onfip.fr, 06 32 23 51 94).

## Sauveteur secouriste du travail (SST)

Chaque année, des accidents surviennent dans les mairies et services communaux. Avoir un Sauveteur Secouriste du Travail formé sur place peut faire la différence. Cette certification officielle, délivrée par l'INRS, fait de vos agents de véritables premiers maillons de la chaîne de survie.

### PUBLIC CONCERNÉ

Tout public élu ou agent

### INTERVENANT

Formateur SST certifié

### CONDITIONS D'ACCÈS

Être volontaire ou désigné / Aucun prérequis médical

### DURÉE

14h

**TARIF INTER**  
**300 € / stagiaire**

**TARIF INTRA**  
**Sur devis**

**EFFECTIF**  
**4 à 10 stagiaires**

### OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Identifier une situation dangereuse et sécuriser la zone sans se mettre en danger
- Évaluer l'état d'une victime et transmettre un bilan structuré aux secours
- Mettre en œuvre les gestes de premiers secours face aux urgences vitales
- Utiliser un défibrillateur en coordination avec le massage cardiaque

### PROGRAMME DÉTAILLÉ

#### Module 1 - Reconnaître l'urgence et sécuriser la scène / 5h

- Identifier une situation dangereuse avant d'intervenir / ne pas faire de deuxième victime.
- Évaluer l'état d'une victime : consciente, inconsciente, en arrêt cardiaque.
- Alerter efficacement les secours internes et les services d'urgence.

#### Module 2 - Alerter avec méthode : les bons réflexes, les bons circuits / 4h

- Maîtriser les procédures d'alerte de la collectivité et les numéros d'urgence.
- Transmettre un bilan structuré pour que les secours arrivent prêts.
- Connaître les moyens de secours disponibles dans vos locaux.

#### Module 3 - Agir face aux urgences vitales / 5h

- Gérer les urgences les plus fréquentes : malaise cardiaque, étouffement, chute.
- Pratiquer les gestes de survie jusqu'à l'arrivée des secours sur mannequins.
- Utiliser le défibrillateur : obligation légale dans de nombreux ERP.

### ÉVALUATION

QCM ou mise en situation pratique / Certificat de réalisation délivré  
**Pas suffisamment de résultats de satisfaction à ce jour**

### MODALITÉS & FINANCEMENT

Présentiel / Alternance théorie et exercices pratiques sur mannequins  
Hors DIF élus / Budget de formation des élus ; plan de formation de la collectivité pour les agents  
Accès immédiat à partir de 10 stagiaires ; sinon, délai de 3 mois.

Cette formation prépare au certificat SST délivré par l'INRS, valable 2 ans. Elle n'ouvre pas de droit à poursuite d'études. Une attestation de fin de formation est remise à l'issue. Tarifs exonérés de TVA.

## Les gestes qui sauvent

*En 2 heures, vos élus et agents apprennent à sauver une vie. Ce programme court, conçu par le Ministère de l'Intérieur, enseigne les gestes essentiels pour maintenir quelqu'un en vie dans les minutes cruciales avant l'arrivée des secours. Simple, pratique, potentiellement vital.*

**PUBLIC CONCERNÉ**

Tout public

**INTERVENANT**

ONFIP ou partenaire agréé (union départementale de sapeurs-pompiers ou association agréée de sécurité civile)

**CONDITIONS D'ACCÈS**

Aucun prérequis / Intra à partir de 8 personnes

**DURÉE**

2h

**TARIF INTER**  
**50 € / stagiaire**

**TARIF INTRA**  
**Sur devis**

**EFFECTIF**  
**À partir de 5 stagiaires**

### OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Sécuriser la scène d'un accident et protéger la victime sans se mettre en danger
- Alerter les secours en transmettant les informations utiles à leur intervention
- Réaliser sur mannequin la PLS, la compression thoracique et les gestes face à l'étouffement

### PROGRAMME DÉTAILLÉ

**Module 1 - Les gestes essentiels : réagir sans hésiter / 2h**

- Sécuriser la scène et protéger la victime sans se mettre en danger.
- Alerter les secours avec les informations qui font gagner des minutes cruciales.
- Pratiquer sur mannequin : position latérale de sécurité, compression thoracique, gestes face à l'étouffement.

**ÉVALUATION**

QCM ou mise en situation pratique / Certificat de réalisation délivré  
**Pas suffisamment de résultats de satisfaction à ce jour**

**MODALITÉS & FINANCEMENT**

Présentiel / Démonstrations et exercices pratiques  
Hors DIF élus / Budget de formation des élus ; plan de formation de la collectivité pour les agents  
Accès immédiat à partir de 10 stagiaires ; sinon, délai de 3 mois.

Cette formation ne délivre pas de certification enregistrée et n'ouvre pas de droit à poursuite d'études. Une attestation de fin de formation est remise à l'issue.  
Tarifs exonérés de TVA.

## Utilisation du défibrillateur (DSA)

Installé dans votre mairie ou salle polyvalente, votre défibrillateur ne sert à rien si personne ne sait l'utiliser. Cette formation pratique, réalisée directement sur votre matériel, transforme vos agents en premiers intervenants capables d'agir sans hésiter face à un arrêt cardiaque.

**PUBLIC CONCERNÉ**

Tout public

**INTERVENANT**

Formateur SST ou Sapeur-pompier

**CONDITIONS D'ACCÈS**

Aucun prérequis / Intra à partir de 8 personnes

**DURÉE**

2h

**TARIF INTER**  
**50 € / stagiaire****TARIF INTRA**  
**Sur devis****EFFECTIF**  
**À partir de 5 stagiaires**

### OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Identifier les signes d'un arrêt cardiaque et déclencher la chaîne de survie
- Utiliser un défibrillateur sur mannequin : positionnement, déclenchement, sécurité
- Coordonner l'emploi du défibrillateur avec le massage cardiaque

### PROGRAMME DÉTAILLÉ

**Module 1 - Maîtriser votre DSA : obligation, technique, réflexes / 2h**

- Comprendre le fonctionnement du DSA et les obligations légales de l'employeur public.
- Reconnaître un arrêt cardiaque et déclencher la chaîne de survie.
- Utiliser le défibrillateur sur mannequin : positionnement, déclenchement, coordination avec le massage cardiaque.

**ÉVALUATION**

QCM ou mise en situation pratique / Certificat de réalisation délivré  
**Pas suffisamment de résultats de satisfaction à ce jour**

**MODALITÉS & FINANCEMENT**

Présentiel / Exercices pratiques sur mannequin et DSA  
Hors DIF élus  
Accès immédiat à partir de 10 stagiaires ; sinon, délai de 3 mois.

Cette formation ne délivre pas de certification enregistrée et n'ouvre pas de droit à poursuite d'études. Une attestation de fin de formation est remise à l'issue.  
Tarifs exonérés de TVA.

## Incendie et évacuation des ERP communaux

Un incendie dans une mairie, une école ou un gymnase peut virer à la catastrophe si les agents ne sont pas préparés. Le Code du travail impose des exercices et essais au moins tous les six mois, consignés sur un registre, dans les établissements de plus de 50 personnes : vos équipes manipulent de vrais extincteurs et participent à un exercice d'évacuation réaliste.

**PUBLIC CONCERNÉ**

Tout public

**INTERVENANT**

Formateur SST ou Sapeur-pompier

**CONDITIONS D'ACCÈS**

Aucun prérequis / Intra à partir de 6 personnes

**DURÉE**

4h

**TARIF INTER**

90 € / stagiaire

**TARIF INTRA**

Sur devis

**EFFECTIF**

À partir de 5 stagiaires

### OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Identifier les classes de feu et les risques d'incendie des locaux communaux
- Choisir et utiliser l'extincteur adapté au type de feu rencontré
- Guider une évacuation, y compris pour les personnes à mobilité réduite
- Rédiger le compte rendu d'exercice attendu lors des contrôles de sécurité

### PROGRAMME DÉTAILLÉ

**Module 1 - Risques incendie et obligations légales / 45 min**

- Identifier les classes d'incendie et les risques spécifiques des locaux communaux.
- Comprendre les obligations ERP et les sanctions en cas de non-conformité.

**Module 2 - Maîtriser les extincteurs / 45 min**

- Choisir le bon extincteur selon le type de feu.
- S'entraîner à l'utilisation sur feux réels ou simulés.

**Module 3 - Exercice d'évacuation / 2h30**

- Organiser et guider une évacuation dans les locaux communaux.
- Gérer les personnes à mobilité réduite et les situations imprévues.
- Documenter l'exercice pour répondre aux exigences des contrôles.

**ÉVALUATION**

QCM ou mise en situation pratique / Certificat de réalisation délivré

**Pas suffisamment de résultats de satisfaction à ce jour****MODALITÉS & FINANCEMENT**Présentiel / Théorie + exercices pratiques avec matériel réel  
Hors DIF élus

Accès immédiat à partir de 10 stagiaires ; sinon, délai de 3 mois.

Cette formation ne délivre pas de certification enregistrée et n'ouvre pas de droit à poursuite d'études. Une attestation de fin de formation est remise à l'issue.  
Tarifs exonérés de TVA.

## Risques majeurs et gestion de crise communale

*Inondation, incendie de forêt, accident industriel, crise sanitaire... Le maire est en première ligne. Cette formation donne à vos élus les réflexes concrets qui permettent de protéger leurs administrés, de coordonner les secours et d'éviter les erreurs qui peuvent coûter des vies et engager leur responsabilité.*

### PUBLIC CONCERNÉ

Élus, agents de direction

### INTERVENANT

Ancien Officier Sapeur-pompier, Armée ou Gendarmerie

### CONDITIONS D'ACCÈS

Aucun prérequis / DIF élus (code 0602)

### DURÉE

5h30

**TARIF INTER**  
**400 € / stagiaire**

**TARIF INTRA**  
**Sur devis**

**EFFECTIF**  
**À partir de 5 stagiaires**

### OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Cartographier les risques naturels et technologiques du territoire communal
- Situer le Plan Communal de Sauvegarde et les obligations de la commune
- Activer une cellule de crise communale et répartir les rôles entre intervenants
- Coordonner l'action des secours, de la préfecture et l'information de la population

### PROGRAMME DÉTAILLÉ

#### Module 1 - Identifier et anticiper les risques du territoire / 2h

- Cartographier les risques naturels et technologiques de votre commune.
- Comprendre le Plan Communal de Sauvegarde et vos obligations réglementaires.
- Préparer votre organisation avant la crise pour ne pas improviser.

#### Module 2 - Diriger la réponse communale en situation de crise / 2h

- Activer la cellule de crise communale et répartir les rôles.
- Coordonner les actions avec les services d'urgence, la préfecture et les élus.
- Gérer la communication vers la population sans créer de panique.

#### Module 3 - Études de cas et exercice pratique / 1h30

- Analyser des crises communales réelles : ce qui a fonctionné, ce qui a failli.
- Mettre en pratique les réflexes sur un scénario adapté à votre territoire.

### ÉVALUATION

QCM ou mise en situation pratique / Certificat de réalisation délivré  
**Pas suffisamment de résultats de satisfaction à ce jour**

### MODALITÉS & FINANCEMENT

Présentiel / Apports théoriques, études de cas, exercices pratiques  
DIF élus (code 0602) / Budget de formation des élus ; plan de formation de la collectivité pour les agents  
Accès immédiat à partir de 10 stagiaires ; sinon, délai de 3 mois.

Cette formation ne délivre pas de certification enregistrée et n'ouvre pas de droit à poursuite d'études. Une attestation de fin de formation est remise à l'issue.  
Tarifs exonérés de TVA.

## Exercice de cellule de crise communale

*Savoir qu'une cellule de crise doit exister ne suffit pas : encore faut-il l'avoir fait fonctionner sous pression avant que la vraie crise n'arrive. Cet exercice grandeur nature révèle les points de rupture de votre organisation et renforce la cohésion de votre équipe de direction.*

### PUBLIC CONCERNÉ

Élus, DGS, cadres municipaux

### INTERVENANT

Ancien Officier Sapeur-pompier, Armée ou Gendarmerie

### CONDITIONS D'ACCÈS

DIF élus (code 0602) / Entretien préalable recommandé

### DURÉE

7h

#### TARIF INTER

Sur devis

#### TARIF INTRA

Sur devis

#### EFFECTIF

Sur devis

## OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Tenir un rôle défini au sein de la cellule de crise pendant toute la durée de l'exercice
- Décider et argumenter sous contrainte de temps et d'information incomplète
- Analyser en débriefing les forces et les failles de l'organisation testée
- Élaborer un plan de progrès assorti de responsables et de délais

## PROGRAMME DÉTAILLÉ

### Module 1 - Briefing et cadrage de l'exercice / 30 min

- Présenter le scénario et les règles de l'exercice.
- Répartir les rôles au sein de la cellule de crise.

### Module 2 - Exercice grandeur nature sur scénario sur-mesure / 5h

- Activer la cellule de crise et gérer les événements en temps réel.
- Prendre des décisions sous pression : prioriser, déléguer, communiquer.
- Coordonner les équipes internes, les secours et la communication externe.

### Module 3 - Débriefing et plan de progrès / 1h30

- Analyser collectivement les forces et failles révélées par l'exercice.
- Définir les 3 priorités d'amélioration de l'organisation de crise.
- Repartir avec un plan de progrès concret, des responsables et des délais.

### ÉVALUATION

QCM ou mise en situation pratique / Certificat de réalisation délivré

**Pas suffisamment de résultats de satisfaction à ce jour**

### MODALITÉS & FINANCEMENT

Présentiel / Simulation sur scénario sur-mesure adapté au territoire  
DIF élus (code 0602) / Budget de formation des élus ; plan de formation de la collectivité pour les agents

Les exercices de crise, plus longs à organiser, demandent 4 à 6 semaines de préparation.

Cette formation ne délivre pas de certification enregistrée et n'ouvre pas de droit à poursuite d'études. Une attestation de fin de formation est remise à l'issue.  
Tarifs exonérés de TVA.

## Communication de crise pour les élus

Face aux caméras ou sur les réseaux sociaux, une mauvaise communication peut transformer une crise gérable en désastre politique. Cette formation prépare les élus à s'exprimer avec calme et autorité, même sous la pression des journalistes.

### PUBLIC CONCERNÉ

Élus, DGS, service communication

### INTERVENANT

Professionnel en communication de crise

### CONDITIONS D'ACCÈS

DIF élus (code 0602)

### DURÉE

7h

**TARIF INTER**  
**300 € / stagiaire**

**TARIF INTRA**  
**Sur devis**

**EFFECTIF**  
**À partir de 5 stagiaires**

### OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Structurer un message de crise adapté aux médias, aux habitants et aux partenaires
- Répondre aux questions de journalistes en situation d'entretien filmé
- Appliquer les règles de prise de parole sur les réseaux sociaux en période de crise
- Élaborer des messages types pour les scénarios de crise les plus probables

### PROGRAMME DÉTAILLÉ

#### Module 1 - Construire le message de crise de l' élu / 2h

- Comprendre pourquoi une mauvaise communication aggrave la crise.
- Structurer un message qui rassure sans minimiser et protège sans mentir.
- Adapter le discours selon l'interlocuteur : médias, habitants, partenaires.

#### Module 2 - S'entraîner face aux médias et réseaux sociaux / 4h

- Répondre aux questions des journalistes sous pression / exercices filmés.
- Gérer une conférence de presse et les interpellations citoyennes.
- Débriefing individuel : vos points forts et vos axes d'amélioration.

#### Module 3 - Formaliser votre méthode / 1h

- Repartir avec des messages préparés pour vos scénarios de crise les plus probables.
- Définir le porte-parole et les règles de prise de parole en crise.

### ÉVALUATION

QCM ou mise en situation pratique / Certificat de réalisation délivré  
**Pas suffisamment de résultats de satisfaction à ce jour**

### MODALITÉS & FINANCEMENT

Présentiel / Théorie + jeux de rôle filmés  
DIF élus (code 0602) / Budget de formation des élus ; plan de formation de la collectivité pour les agents  
Accès immédiat à partir de 10 stagiaires ; sinon, délai de 3 mois.

Cette formation ne délivre pas de certification enregistrée et n'ouvre pas de droit à poursuite d'études. Une attestation de fin de formation est remise à l'issue.  
Tarifs exonérés de TVA.

## Gestion de l'après-crise et accompagnement des sinistrés

La crise ne s'arrête pas quand les secours partent. Vient alors le temps de la reconstruction, des démarches administratives complexes, du soutien aux sinistrés et du travail de mémoire. Cette formation prépare les élus à traverser cette phase souvent oubliée.

**PUBLIC CONCERNÉ**

Maires, adjoints, DGS, services techniques

**INTERVENANT**

Expert en gestion de crise territoriale

**CONDITIONS D'ACCÈS**

DIF élus (code 0602)

**DURÉE**

6h

**TARIF INTER**  
**300 € / stagiaire**

**TARIF INTRA**  
**Sur devis**

**EFFECTIF**  
**À partir de 5 stagiaires**

### OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Conduire les procédures de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle
- Organiser le soutien aux sinistrés et coordonner les acteurs de la reconstruction
- Instruire les dossiers d'indemnisation et traiter les recours des administrés
- Élaborer un plan de communication de sortie de crise et de travail de mémoire

### PROGRAMME DÉTAILLÉ

**Module 1 - Les premières 48h après la crise / 2h**

- Évaluer les dégâts et activer les procédures de reconnaissance de catastrophe naturelle.
- Organiser le soutien immédiat aux sinistrés : hébergement, aide d'urgence, information.
- Coordonner les interventions des services de l'État et des assureurs.

**Module 2 - Gérer la reconstruction et les démarches administratives / 2h**

- Instruire les dossiers de catastrophe naturelle et obtenir les indemnisations.
- Planifier et financer la reconstruction des infrastructures communales.
- Gérer les contentieux et les recours des administrés sinistrés.

**Module 3 - Communication et travail de mémoire / 2h**

- Communiquer sur l'avancement de la reconstruction sans créer de frustrations.
- Organiser la commémoration et le travail de mémoire collective.
- Tirer les enseignements pour renforcer la résilience du territoire.

**ÉVALUATION**

QCM ou mise en situation pratique / Certificat de réalisation délivré

**Pas suffisamment de résultats de satisfaction à ce jour**

**MODALITÉS & FINANCEMENT**

Présentiel / Apports théoriques et études de cas réels

DIF élus (code 0602)

Accès immédiat à partir de 10 stagiaires ; sinon, délai de 3 mois.

Cette formation ne délivre pas de certification enregistrée et n'ouvre pas de droit à poursuite d'études. Une attestation de fin de formation est remise à l'issue.  
Tarifs exonérés de TVA.

## Responsabilité pénale des élus locaux

*Un élu peut être poursuivi pénalement pour des décisions prises dans l'exercice de son mandat, et cela arrive plus souvent qu'on ne le croit. Urbanisme, marchés publics, sécurité des équipements : cette formation identifie les zones à risque et donne les outils pour exercer son mandat sereinement.*

### PUBLIC CONCERNÉ

Élus, DGS

### INTERVENANT

Juriste spécialisé en droit public

### CONDITIONS D'ACCÈS

DIF élus (code 0110)

### DURÉE

5h45

**TARIF INTER**  
**300 € / stagiaire**

**TARIF INTRA**  
**Sur devis**

**EFFECTIF**  
**À partir de 5 stagiaires**

### OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Distinguer faute personnelle, faute de service et mise en danger délibérée d'autrui
- Identifier les domaines de gestion les plus exposés au risque pénal
- Appliquer des pratiques de décision et de traçabilité qui réduisent cette exposition
- Mobiliser la protection fonctionnelle et les garanties d'assurance en cas de poursuites

### PROGRAMME DÉTAILLÉ

#### Module 1 - Le cadre de la responsabilité pénale des élus / 2h

- Distinguer faute personnelle, faute de service et mise en danger d'autrui.
- Identifier les domaines les plus à risque : urbanisme, sécurité, marchés publics.
- Comprendre les jurisprudences récentes qui ont mis des élus en cause.

#### Module 2 - Protéger son mandat au quotidien / 2h

- Adopter les pratiques de gestion qui réduisent l'exposition pénale.
- Documenter les décisions délicates pour se constituer un dossier de protection.
- Activer la protection fonctionnelle de la collectivité en cas de poursuites.

#### Module 3 - Études de cas jurisprudentiels / 1h45

- Analyser des affaires réelles impliquant des élus locaux.
- Identifier les erreurs évitables et les bonnes pratiques qui protègent.

### ÉVALUATION

QCM ou mise en situation pratique / Certificat de réalisation délivré  
**Pas suffisamment de résultats de satisfaction à ce jour**

### MODALITÉS & FINANCEMENT

Présentiel / Apports juridiques + études de cas  
DIF élus (code 0110)

Accès immédiat à partir de 10 stagiaires ; sinon, délai de 3 mois.

Cette formation ne délivre pas de certification enregistrée et n'ouvre pas de droit à poursuite d'études. Une attestation de fin de formation est remise à l'issue.  
Tarifs exonérés de TVA.

## Prise de parole en public de l' élu

Conseil municipal, inauguration, assemblée citoyenne, débat houleux : l' élu qui maîtrise sa prise de parole inspire confiance et crédibilité. Animée par un ancien député rodé à tous les exercices oratoires, cette formation transforme les blocages en force.

**PUBLIC CONCERNÉ**

Élus

**INTERVENANT**

Expert en communication et prise de parole publique

**CONDITIONS D'ACCÈS**

DIF élus (code 0401)

**DURÉE**

2h40

**TARIF INTER**  
**150 € / stagiaire**

**TARIF INTRA**  
**Sur devis**

**EFFECTIF**  
**À partir de 5 stagiaires**

### OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Structurer une intervention à partir d'une méthode applicable en quelques minutes
- Adapter le contenu au contexte : conseil municipal, réunion publique, inauguration
- Utiliser la posture, le regard et le silence comme appuis de la prise de parole
- Répondre aux questions et objections en conservant le fil de son intervention

### PROGRAMME DÉTAILLÉ

**Module 1 - Structurer et préparer une intervention / 1h**

- Préparer une prise de parole convaincante en quelques minutes avec une méthode éprouvée.
- Accrocher l'auditoire dès les premières secondes et conclure avec impact.
- Adapter le contenu selon le contexte : conseil municipal, réunion publique, inauguration.

**Module 2 - Entraînements filmés et débriefing / 1h40**

- Prises de parole filmées sur des situations réelles de l' élu.
- Gérer le stress, la posture, le regard et le silence comme outils d'autorité.
- Débriefing individuel : vos points forts et vos 3 axes de progrès prioritaires.

**ÉVALUATION**

QCM ou mise en situation pratique / Certificat de réalisation délivré  
**Pas suffisamment de résultats de satisfaction à ce jour**

**MODALITÉS & FINANCEMENT**

Présentiel / Exercices pratiques, entraînements filmés  
DIF élus (code 0401)

Accès immédiat à partir de 10 stagiaires ; sinon, délai de 3 mois.

Cette formation ne délivre pas de certification enregistrée et n'ouvre pas de droit à poursuite d'études. Une attestation de fin de formation est remise à l'issue.  
Tarifs exonérés de TVA.

## Fonctionnement de l'équipe municipale

Les dissensions au sein d'une équipe municipale peuvent paralyser une mandature entière. Cette formation fondamentale, particulièrement précieuse en début de mandat, clarifie les rôles, pose les règles du jeu collectif et donne les outils pour transformer un groupe d'élus en équipe soudée.

**PUBLIC CONCERNÉ**

Élus

**INTERVENANT**

Expert en gouvernance locale

**CONDITIONS D'ACCÈS**

DIF élus (code 0105)

**DURÉE**

6h

**TARIF INTER**  
**300 € / stagiaire**

**TARIF INTRA**  
**Sur devis**

**EFFECTIF**  
**À partir de 5 stagiaires**

### OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Distinguer les attributions du maire, des adjoints et des conseillers délégués
- Appliquer les règles de délégation de compétence et de signature
- Élaborer une charte de fonctionnement interne et organiser la circulation de l'information
- Traiter un désaccord interne selon une méthode préservant l'action publique

### PROGRAMME DÉTAILLÉ

**Module 1 - Cadre juridique et rôles de l'équipe municipale / 2h**

- Comprendre les attributions du maire, des adjoints et des conseillers délégués.
- Maîtriser les règles de délégation de compétence et de signature.
- Connaître les droits et obligations des élus minoritaires.

**Module 2 - Gouvernance et cohésion de l'équipe / 2h**

- Établir une charte de fonctionnement interne dès le début du mandat.
- Organiser les réunions d'équipe et la circulation de l'information.
- Gérer les désaccords et les conflits internes sans nuire à l'image publique.

**Module 3 - Études de cas et plan de mandature / 2h**

- Analyser les situations critiques les plus fréquentes en début de mandat.
- Construire collectivement un plan de mandature partagé et motivant.

**ÉVALUATION**

QCM ou mise en situation pratique / Certificat de réalisation délivré  
**Pas suffisamment de résultats de satisfaction à ce jour**

**MODALITÉS & FINANCEMENT**

Présentiel / Apports théoriques et études de cas  
DIF élus (code 0105)

Accès immédiat à partir de 10 stagiaires ; sinon, délai de 3 mois.

Cette formation ne délivre pas de certification enregistrée et n'ouvre pas de droit à poursuite d'études. Une attestation de fin de formation est remise à l'issue.  
Tarifs exonérés de TVA.

## Prévenir le sexisme et le harcèlement sexuel

Le secteur public n'est pas épargné par le sexisme. La loi du 2 août 2021 impose aux employeurs publics d'agir. Cette formation aide les élus à identifier les comportements problématiques, à comprendre leurs obligations légales et à bâtir un environnement de travail respectueux.

**PUBLIC CONCERNÉ**

Élus

**INTERVENANT**

Experte en droit social et droit du travail

**CONDITIONS D'ACCÈS**

DIF élus (code 0601)

**DURÉE**

6h30

**TARIF INTER**  
**300 € / stagiaire****TARIF INTRA**  
**Sur devis****EFFECTIF**  
**À partir de 5 stagiaires**

### OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Distinguer agissement sexiste, harcèlement sexuel et discrimination
- Énoncer les obligations de l'employeur public issues de la loi du 2 août 2021
- Mettre en place un circuit de signalement et désigner un référent
- Conduire une procédure de signalement dans le respect des droits des parties

### PROGRAMME DÉTAILLÉ

**Module 1 - Cadre légal et obligations de l'employeur public / 2h30**

- Distinguer agissement sexiste, harcèlement sexuel et discrimination.
- Maîtriser vos obligations légales en tant qu'employeur public depuis 2021.
- Comprendre les sanctions encourues par la collectivité et l'élu employeur.

**Module 2 - Prévenir et agir en cas de signalement / 4h**

- Désigner et former un référent harcèlement dans la collectivité.
- Mener la procédure de signalement dans le respect des droits de toutes les parties.
- Gérer la communication interne et les mesures conservatoires immédiates.

**ÉVALUATION**

QCM ou mise en situation pratique / Certificat de réalisation délivré  
**Pas suffisamment de résultats de satisfaction à ce jour**

**MODALITÉS & FINANCEMENT**

Présentiel / Théorie, études de cas, jeux de rôle  
DIF élus (code 0601)  
Accès immédiat à partir de 10 stagiaires ; sinon, délai de 3 mois.

Cette formation ne délivre pas de certification enregistrée et n'ouvre pas de droit à poursuite d'études. Une attestation de fin de formation est remise à l'issue.  
Tarifs exonérés de TVA.

## Gestion des conflits et agressions envers les élus

Les agressions envers les élus locaux ont fortement augmenté ces dernières années. Cette formation donne des outils pratiques pour reconnaître les signaux d'alerte, désamorcer une situation avant qu'elle ne dégénère, et connaître ses droits en cas d'agression.

**PUBLIC CONCERNÉ**

Élus

**INTERVENANT**

Expert en gestion des conflits / ancien élu

**CONDITIONS D'ACCÈS**

DIF élus (code 0401)

**DURÉE**

5h30

**TARIF INTER**  
**300 € / stagiaire**

**TARIF INTRA**  
**Sur devis**

**EFFECTIF**  
**À partir de 5 stagiaires**

### OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Repérer les signaux précurseurs d'une escalade conflictuelle
- Appliquer une posture verbale et non verbale de désamorçage en situation tendue
- Conduire une confrontation simulée jusqu'à la sortie de crise, en jeu de rôle filmé
- Constituer un dossier de plainte et activer la protection fonctionnelle

### PROGRAMME DÉTAILLÉ

**Module 1 - Comprendre et anticiper les conflits / 2h**

- Identifier les types de conflits les plus fréquents auxquels font face les élus.
- Repérer les signaux précurseurs d'une escalade conflictuelle.
- Comprendre les mécanismes psychologiques qui mènent à l'agression.

**Module 2 - Désamorcer et gérer les situations difficiles / 2h30**

- Adopter la posture verbale et non verbale qui calme plutôt qu'elle n'aggrave.
- Jeux de rôle filmés sur des situations réelles : réunion publique tendue, confrontation en mairie.
- Sortir d'une situation de crise sans perdre son autorité d'élu.

**Module 3 - Droits et protection de l'élu / 1h**

- Connaître les dispositifs de protection fonctionnelle disponibles.
- Savoir porter plainte et documenter les faits pour une action judiciaire efficace.

**ÉVALUATION**

QCM ou mise en situation pratique / Certificat de réalisation délivré

**Pas suffisamment de résultats de satisfaction à ce jour****MODALITÉS & FINANCEMENT**

Présentiel / Théorie + jeux de rôle

DIF élus (code 0401)

Accès immédiat à partir de 10 stagiaires ; sinon, délai de 3 mois.

Cette formation ne délivre pas de certification enregistrée et n'ouvre pas de droit à poursuite d'études. Une attestation de fin de formation est remise à l'issue.  
Tarifs exonérés de TVA.

## Management des équipes territoriales

*Être élu ne suffit pas pour être un bon manager. Pourtant, la qualité du service rendu aux administrés dépend directement de la façon dont l'élu anime ses équipes. Des méthodes concrètes et immédiatement applicables pour fixer des objectifs, déléguer et maintenir la motivation.*

### PUBLIC CONCERNÉ

Élus, adjoints et cadres municipaux

### INTERVENANT

Spécialiste RH / ancien élu local

### CONDITIONS D'ACCÈS

DIF élus (code 0601)

### DURÉE

6h

**TARIF INTER**  
**300 € / stagiaire**

**TARIF INTRA**  
**Sur devis**

**EFFECTIF**  
**À partir de 5 stagiaires**

### OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Formuler des objectifs SMART adaptés aux agents et au contexte communal
- Déléguer une mission et en contrôler l'exécution sans se substituer à l'agent
- Conduire un entretien professionnel annuel de bout en bout
- Élaborer un plan d'action managérial pour les six mois suivant la formation

### PROGRAMME DÉTAILLÉ

#### Module 1 - Les fondamentaux du management territorial / 2h

- Comprendre les spécificités du management dans la fonction publique territoriale.
- Fixer des objectifs SMART adaptés aux agents et au contexte communal.
- Déléguer efficacement sans perdre le pilotage de la qualité du service.

#### Module 2 - Motiver et fidéliser les équipes / 2h

- Identifier les leviers de motivation propres aux agents territoriaux.
- Conduire des entretiens professionnels annuels qui donnent du sens.
- Gérer les situations difficiles : absentéisme, résistance au changement, conflits.

#### Module 3 - Cas pratiques / 2h

- Travailler sur des situations réelles issues de collectivités de taille comparable.
- Construire son plan d'action managérial pour les 6 prochains mois.

### ÉVALUATION

QCM ou mise en situation pratique / Certificat de réalisation délivré  
**Pas suffisamment de résultats de satisfaction à ce jour**

### MODALITÉS & FINANCEMENT

Présentiel / Apports théoriques + cas pratiques  
DIF élus (code 0601)

Accès immédiat à partir de 10 stagiaires ; sinon, délai de 3 mois.

Cette formation ne délivre pas de certification enregistrée et n'ouvre pas de droit à poursuite d'études. Une attestation de fin de formation est remise à l'issue.  
Tarifs exonérés de TVA.

## Prévenir et traiter le harcèlement dans la FPT

*En tant qu'employeur public, l' élu a une obligation légale de protéger ses agents contre le harcèlement. Cette formation lui donne les clés pour reconnaître les situations à risque, comprendre le cadre juridique spécifique à la FPT et mettre en place une politique de prévention efficace.*

### PUBLIC CONCERNÉ

Élus et cadres municipaux

### INTERVENANT

Experte en droit social et droit du travail

### CONDITIONS D'ACCÈS

DIF élus (code 0601) / Ouverte également aux cadres municipaux

### DURÉE

6h30

**TARIF INTER**  
300 € / stagiaire

**TARIF INTRA**  
Sur devis

**EFFECTIF**  
À partir de 5 stagiaires

### OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Distinguer harcèlement moral, harcèlement sexuel et conflit relationnel
- Identifier les obligations et les sanctions propres à la fonction publique territoriale
- Mettre en place un circuit de signalement connu de l'ensemble des agents
- Conduire une enquête interne et engager les mesures conservatoires appropriées

### PROGRAMME DÉTAILLÉ

#### Module 1 - Le harcèlement dans la FPT : définitions et obligations / 2h30

- Distinguer harcèlement moral, harcèlement sexuel et conflit relationnel.
- Comprendre les obligations légales spécifiques à la fonction publique territoriale.
- Identifier les sanctions encourues par l'agent harceleur et par la collectivité.

#### Module 2 - Prévenir et agir / 4h

- Mettre en place un circuit de signalement clair et connu de tous les agents.
- Conduire l'enquête interne dans le respect des droits de toutes les parties.
- Prendre les mesures conservatoires et engager la procédure disciplinaire si nécessaire.

### ÉVALUATION

QCM ou mise en situation pratique / Certificat de réalisation délivré  
**Pas suffisamment de résultats de satisfaction à ce jour**

### MODALITÉS & FINANCEMENT

Présentiel / Apports juridiques + études de cas  
DIF élus (code 0601)

Accès immédiat à partir de 10 stagiaires ; sinon, délai de 3 mois.

Cette formation ne délivre pas de certification enregistrée et n'ouvre pas de droit à poursuite d'études. Une attestation de fin de formation est remise à l'issue.  
Tarifs exonérés de TVA.

## Pouvoirs de police du maire

Arrêté anti-mendicité, fermeture administrative, interdiction de rassemblement... Le pouvoir de police du maire est à la fois étendu et encadré. Mal utilisé, il expose l' élu à l'annulation de ses arrêtés voire à des poursuites. Cette formation sécurise l'exercice de ce pouvoir.

**PUBLIC CONCERNÉ**

Maires, adjoints

**INTERVENANT**

Juriste spécialisé en droit public

**CONDITIONS D'ACCÈS**

DIF élus (code 0110)

**DURÉE**

5h30

**TARIF INTER**  
**300 € / stagiaire****TARIF INTRA**  
**Sur devis****EFFECTIF**  
**À partir de 5 stagiaires**

### OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Distinguer police générale et polices spéciales du maire
- Délimiter le champ d'intervention légitime : ordre public, sécurité, salubrité
- Rédiger un arrêté motivé réunissant les conditions de légalité
- Analyser des arrêtés annulés par le juge et identifier les motifs d'annulation

### PROGRAMME DÉTAILLÉ

**Module 1 - L'étendue des pouvoirs de police municipale / 2h**

- Distinguer police générale et polices spéciales du maire.
- Identifier les domaines d'intervention légitimes : ordre public, sécurité, salubrité.
- Comprendre les limites constitutionnelles et conventionnelles de ces pouvoirs.

**Module 2 - Rédiger et appliquer les arrêtés de police / 2h**

- Maîtriser les conditions de légalité d'un arrêté municipal.
- Rédiger des arrêtés motivés qui résistent à l'annulation contentieuse.
- Gérer la relation avec la police nationale et la gendarmerie pour l'exécution.

**Module 3 - Jurisprudence et cas pratiques / 1h30**

- Analyser les arrêtés municipaux annulés par les tribunaux et pourquoi.
- Travailler sur des cas pratiques tirés de l'actualité locale récente.

**ÉVALUATION**

QCM ou mise en situation pratique / Certificat de réalisation délivré  
**Pas suffisamment de résultats de satisfaction à ce jour**

**MODALITÉS & FINANCEMENT**

Présentiel / Apports juridiques + études de cas + jurisprudence  
DIF élus (code 0110)  
Accès immédiat à partir de 10 stagiaires ; sinon, délai de 3 mois.

Cette formation ne délivre pas de certification enregistrée et n'ouvre pas de droit à poursuite d'études. Une attestation de fin de formation est remise à l'issue.  
Tarifs exonérés de TVA.

## Fondamentaux du droit public pour les élus

*Signer un arrêté, prendre une délibération, conclure un contrat : chaque acte de l' élu s'inscrit dans un cadre juridique qu'il est indispensable de maîtriser. Dispensée par un enseignant de l'Université de Toulon, cette formation donne aux élus les bases solides pour agir en toute légalité.*

**PUBLIC CONCERNÉ**

Élus

**INTERVENANT**

Docteur en droit public / Enseignant Université de Toulon

**CONDITIONS D'ACCÈS**

DIF élus (code 0111)

**DURÉE**

5h30

**TARIF INTER****300 € / stagiaire****TARIF INTRA****Sur devis****EFFECTIF****À partir de 5 stagiaires**

### OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Situer un acte communal dans la hiérarchie des normes
- Distinguer délibération du conseil, arrêté du maire et décision individuelle
- Rédiger un acte communal conforme aux conditions de forme et de fond
- Identifier les vices de forme et de fond dans des actes existants

### PROGRAMME DÉTAILLÉ

**Module 1 - Les sources du droit applicable aux collectivités / 2h**

- Comprendre la hiérarchie des normes : Constitution, loi, règlement, acte local.
- Maîtriser les principes de légalité, de compétence et de procédure.
- Connaître les modes de contrôle de l'État sur les actes communaux.

**Module 2 - Les actes juridiques de la commune / 2h**

- Distinguer délibération du conseil, arrêté du maire et décision individuelle.
- Maîtriser les conditions de forme et de fond pour la légalité des actes.
- Gérer le contrôle de légalité : réponses à la préfecture, déféré préfectoral.

**Module 3 - Exercices pratiques de rédaction / 1h30**

- Rédiger et analyser des actes communaux sur des cas concrets.
- Identifier les vices de forme et de fond dans des actes existants.

**ÉVALUATION**

QCM ou mise en situation pratique / Certificat de réalisation délivré

**Pas suffisamment de résultats de satisfaction à ce jour****MODALITÉS & FINANCEMENT**

Présentiel / Apports juridiques et exercices pratiques

DIF élus (code 0111)

Accès immédiat à partir de 10 stagiaires ; sinon, délai de 3 mois.

Cette formation ne délivre pas de certification enregistrée et n'ouvre pas de droit à poursuite d'études. Une attestation de fin de formation est remise à l'issue.  
Tarifs exonérés de TVA.

## Protocole républicain et cérémonies officielles

Une erreur de préséance lors d'une cérémonie, une formule incorrecte dans un courrier au préfet : ces détails engagent l'image de la commune. Cette formation aide les élus à maîtriser les codes du protocole républicain pour représenter dignement leur territoire.

**PUBLIC CONCERNÉ**

Élus

**INTERVENANT**

Expert en protocole républicain / ancien élu local

**CONDITIONS D'ACCÈS**

DIF élus (code 0111)

**DURÉE**

4h30

**TARIF INTER**  
**300 € / stagiaire****TARIF INTRA**  
**Sur devis****EFFECTIF**  
**À partir de 5 stagiaires**

### OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Appliquer les règles de préséance entre autorités civiles, militaires et religieuses
- Organiser le placement lors d'une cérémonie officielle ou d'une inauguration
- Rédiger et prononcer une allocution officielle selon la forme attendue
- Traiter les imprévus d'une cérémonie : météo, absence, incident

### PROGRAMME DÉTAILLÉ

**Module 1 - Les règles de préséance républicaines / 2h**

- Comprendre la hiérarchie protocolaire : préfet, parlementaires, élus locaux.
- Organiser le placement lors des cérémonies officielles et des inaugurations.
- Gérer les situations complexes : présence de plusieurs autorités, conflits de préséance.

**Module 2 - Organiser et présider les cérémonies / 2h30**

- Maîtriser les codes des cérémonies patriotiques : 11 novembre, 8 mai, 14 juillet.
- Rédiger et prononcer les allocutions officielles avec la forme et le fond attendus.
- Gérer les imprévus lors des cérémonies : météo, absences de dernière minute, incidents.

**ÉVALUATION**

QCM ou mise en situation pratique / Certificat de réalisation délivré  
**Pas suffisamment de résultats de satisfaction à ce jour**

**MODALITÉS & FINANCEMENT**

Présentiel / Apports théoriques et mises en pratique  
DIF élus (code 0111)

Accès immédiat à partir de 10 stagiaires ; sinon, délai de 3 mois.

Cette formation ne délivre pas de certification enregistrée et n'ouvre pas de droit à poursuite d'études. Une attestation de fin de formation est remise à l'issue.  
Tarifs exonérés de TVA.

## Santé locale et désertification médicale

Face aux déserts médicaux qui s'étendent et aux inégalités de santé qui se creusent, les élus ne peuvent plus rester passifs. Cette formation montre comment une commune, même petite, peut agir concrètement : attirer des médecins, créer une maison de santé, construire un Contrat Local de Santé.

**PUBLIC CONCERNÉ**

Maires, adjoints, conseillers délégués

**INTERVENANT**

Expert en politiques de santé territoriale

**CONDITIONS D'ACCÈS**

DIF élus (code 0206)

**DURÉE**

5h

**TARIF INTER**

300 € / stagiaire

**TARIF INTRA**

Sur devis

**EFFECTIF**

À partir de 5 stagiaires

### OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Analyser les indicateurs de désertification médicale d'un territoire
- Identifier les leviers d'action de la commune et les acteurs à mobiliser
- Construire le montage et le financement d'une maison de santé pluriprofessionnelle
- Élaborer un plan d'action de santé communal réaliste à l'échelle du mandat

### PROGRAMME DÉTAILLÉ

**Module 1 - Comprendre la désertification médicale / 1h30**

- Analyser les indicateurs de désertification médicale et leur évolution.
- Identifier les leviers dont dispose la commune pour agir.
- Comprendre le rôle des différents acteurs : ARS, CNAM, Conseil Régional.

**Module 2 - Monter un projet de santé territorial / 2h**

- Créer et financer une maison de santé pluriprofessionnelle.
- Construire un Contrat Local de Santé avec l'ARS.
- Mettre en place des dispositifs d'attractivité pour les professionnels de santé.

**Module 3 - Plan d'action communal / 1h30**

- Diagnostiquer la situation de votre commune.
- Identifier les actions prioritaires et les partenaires à mobiliser.
- Construire un plan d'action réaliste et financeable pour votre mandat.

**ÉVALUATION**

QCM ou mise en situation pratique / Certificat de réalisation délivré

**Pas suffisamment de résultats de satisfaction à ce jour**

**MODALITÉS & FINANCEMENT**

Présentiel / Apports théoriques + études de cas + plan d'action  
DIF élus (code 0206)

Accès immédiat à partir de 10 stagiaires ; sinon, délai de 3 mois.

Cette formation ne délivre pas de certification enregistrée et n'ouvre pas de droit à poursuite d'études. Une attestation de fin de formation est remise à l'issue.  
Tarifs exonérés de TVA.

## Laïcité dans la commune

Refus d'un agent de servir certains usagers, signes religieux dans l'espace public, financement d'associations : les questions liées à la laïcité se posent au quotidien dans les communes. Cette formation, dispensée par un juriste spécialisé, donne aux élus des réponses claires.

**PUBLIC CONCERNÉ**

Élus

**INTERVENANT**

Docteur en droit public / Enseignant Université de Toulon

**CONDITIONS D'ACCÈS**

DIF élus (code 0103)

**DURÉE**

5h

**TARIF INTER****300 € / stagiaire****TARIF INTRA****Sur devis****EFFECTIF****À partir de 5 stagiaires**

### OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Distinguer la laïcité de l'État de la neutralité du service public
- Situer les obligations des agents et les droits des usagers au regard de la jurisprudence
- Traiter des situations concrètes : refus de service, signes religieux, locaux communaux
- Encadrer le financement d'associations à caractère culturel ou communautaire

### PROGRAMME DÉTAILLÉ

**Module 1 - Le principe de laïcité dans les collectivités / 2h**

- Distinguer la laïcité de l'État et la neutralité du service public.
- Comprendre les obligations des agents et les droits des usagers.
- Connaître la jurisprudence récente qui encadre l'application du principe.

**Module 2 - Gérer les situations concrètes / 3h**

- Traiter le refus d'un agent de servir certains usagers pour motif religieux.
- Gérer les signes et tenues religieux dans les locaux communaux.
- Encadrer le financement des associations à caractère culturel ou communautaire.

**ÉVALUATION**

QCM ou mise en situation pratique / Certificat de réalisation délivré

**Pas suffisamment de résultats de satisfaction à ce jour****MODALITÉS & FINANCEMENT**

Présentiel / Apports juridiques et études de cas

DIF élus (code 0103)

Accès immédiat à partir de 10 stagiaires ; sinon, délai de 3 mois.

Cette formation ne délivre pas de certification enregistrée et n'ouvre pas de droit à poursuite d'études. Une attestation de fin de formation est remise à l'issue.  
Tarifs exonérés de TVA.

## Lecture et analyse du budget communal

*Trop d'élus signent un budget sans en comprendre vraiment les enjeux. Pourtant, c'est lui qui traduit les priorités de la mandature en euros. Cette formation donne aux élus de toutes sensibilités les clés pour lire, analyser et peser dans le débat budgétaire municipal en toute autonomie.*

**PUBLIC CONCERNÉ**

Élus

**INTERVENANT**

Expert en finances publiques locales

**CONDITIONS D'ACCÈS**

DIF élus (code 0506)

**DURÉE**

5h

**TARIF INTER**  
**300 € / stagiaire**

**TARIF INTRA**  
**Sur devis**

**EFFECTIF**  
**À partir de 5 stagiaires**

### OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Lire un budget communal et en identifier les grands équilibres
- Distinguer section de fonctionnement et section d'investissement
- Calculer et interpréter les ratios clés : épargne nette, capacité de désendettement
- Formuler des questions et des amendements argumentés lors du débat budgétaire

### PROGRAMME DÉTAILLÉ

**Module 1 - Structure et lecture du budget communal / 2h**

- Comprendre la nomenclature budgétaire M14 et les grands équilibres.
- Distinguer recettes et dépenses de fonctionnement, d'investissement.
- Analyser les ratios financiers clés : épargne nette, capacité de désendettement.

**Module 2 - Analyse du budget de votre commune / 2h**

- Analyser des budgets communaux réels à partir des documents officiels.
- Identifier les tendances, les risques financiers et les marges de manœuvre.
- Comprendre la fiscalité locale et les leviers dont dispose la commune.

**Module 3 - Participer au débat budgétaire / 1h**

- Formuler des questions pertinentes lors du vote du budget.
- Proposer des amendements argumentés et réalistes.

**ÉVALUATION**

QCM ou mise en situation pratique / Certificat de réalisation délivré  
**Pas suffisamment de résultats de satisfaction à ce jour**

**MODALITÉS & FINANCEMENT**

Présentiel / Apports théoriques + analyse de documents budgétaires réels  
DIF élus (code 0506)

Accès immédiat à partir de 10 stagiaires ; sinon, délai de 3 mois.

Cette formation ne délivre pas de certification enregistrée et n'ouvre pas de droit à poursuite d'études. Une attestation de fin de formation est remise à l'issue.  
Tarifs exonérés de TVA.

## Financements et subventions des projets communaux

*Les dotations de l'État se réduisent, mais les besoins des territoires augmentent. Les communes qui savent aller chercher des financements extérieurs (DETR, DSIL, Fonds Vert, fonds européens) prennent une longueur d'avance. Cette formation transforme vos élus en experts de l'ingénierie financière territoriale.*

### PUBLIC CONCERNÉ

Élus, DGS, responsables financiers

### INTERVENANT

Expert en ingénierie financière territoriale

### CONDITIONS D'ACCÈS

DIF élus (code 0503)

### DURÉE

5h

**TARIF INTER**  
**300 € / stagiaire**

**TARIF INTRA**  
**Sur devis**

**EFFECTIF**  
**À partir de 5 stagiaires**

### OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Identifier les dispositifs mobilisables : DETR, DSIL, Fonds Vert, FNADT, FEDER, FEADER
- Structurer un dossier de subvention répondant aux critères du financeur
- Construire le plan de financement d'un projet communal réel
- Anticiper les questions des instructeurs et les conditions suspensives

### PROGRAMME DÉTAILLÉ

#### Module 1 - Cartographie des financements disponibles / 2h

- Maîtriser les dotations de l'État : DETR, DSIL, Fonds Vert, FNADT.
- Identifier les financements régionaux et départementaux adaptés à vos projets.
- Comprendre les fonds européens FEDER et FEADER accessibles aux communes.

#### Module 2 - Monter un dossier de financement gagnant / 2h

- Structurer un dossier qui répond aux critères des financeurs.
- Rédiger le résumé exécutif et le plan de financement.
- Anticiper les questions des instructeurs et les conditions suspensives.

#### Module 3 - Atelier pratique / 1h

- Travailler sur un projet réel de votre commune.
- Identifier les financeurs potentiels et construire le plan de financement optimal.

### ÉVALUATION

QCM ou mise en situation pratique / Certificat de réalisation délivré  
**Pas suffisamment de résultats de satisfaction à ce jour**

### MODALITÉS & FINANCEMENT

Présentiel / Théorie + atelier de construction d'un dossier  
DIF élus (code 0503)

Accès immédiat à partir de 10 stagiaires ; sinon, délai de 3 mois.

Cette formation ne délivre pas de certification enregistrée et n'ouvre pas de droit à poursuite d'études. Une attestation de fin de formation est remise à l'issue.  
Tarifs exonérés de TVA.

## Commande publique et marchés publics

Un marché public mal conduit peut aboutir à une annulation, voire à des poursuites pénales pour favoritisme. Dans un contexte de contrôle accru des finances locales, cette formation est indispensable pour tout élu impliqué dans les décisions d'achat.

**PUBLIC CONCERNÉ**

Élus, DGS, responsables achats

**INTERVENANT**

Juriste spécialisé en commande publique

**CONDITIONS D'ACCÈS**

DIF élus (code 0501)

**DURÉE**

6h

**TARIF INTER**

300 € / stagiaire

**TARIF INTRA**

Sur devis

**EFFECTIF**

À partir de 5 stagiaires

### OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Appliquer les principes de liberté d'accès, d'égalité et de transparence
- Déterminer la procédure adaptée au montant et à la nature du marché
- Rédiger les pièces d'un marché : CCAP, CCTP, RC, BPU
- Identifier les situations constitutives d'un délit de favoritisme

### PROGRAMME DÉTAILLÉ

**Module 1 - Les fondamentaux de la commande publique / 2h**

- Comprendre les principes fondamentaux : liberté d'accès, égalité, transparence.
- Maîtriser les seuils et les procédures adaptées : MAPA, appel d'offres, procédures négociées.
- Identifier les cas de délit de favoritisme et les comportements à proscrire.

**Module 2 - Conduire une procédure de marché / 2h**

- Rédiger les pièces du marché : CCAP, CCTP, RC, BPU.
- Analyser les offres et justifier le choix du titulaire.
- Gérer l'exécution du marché : avenants, pénalités, résiliation.

**Module 3 - Études de cas et retours d'expérience / 2h**

- Analyser des marchés annulés et les erreurs qui les ont conduits à l'annulation.
- Travailler sur des cas pratiques tirés de l'actualité contentieuse.

**ÉVALUATION**

QCM ou mise en situation pratique / Certificat de réalisation délivré

**Pas suffisamment de résultats de satisfaction à ce jour**

**MODALITÉS & FINANCEMENT**

Présentiel / Apports juridiques + études de cas

DIF élus (code 0501)

Accès immédiat à partir de 10 stagiaires ; sinon, délai de 3 mois.

Cette formation ne délivre pas de certification enregistrée et n'ouvre pas de droit à poursuite d'études. Une attestation de fin de formation est remise à l'issue.  
Tarifs exonérés de TVA.

## Rôle et organisation du directeur de cabinet

Véritable pivot entre le politique et l'administratif, le directeur de cabinet est celui sur qui l' élu s'appuie dans les moments décisifs. Ce rôle aux contours souvent flous demande méthode et posture. Cette formation donne aux collaborateurs les repères concrets pour exercer leurs fonctions avec efficacité.

### PUBLIC CONCERNÉ

Directeurs et chefs de cabinet, collaborateurs d'élus

### INTERVENANT

Ancien directeur de cabinet / expert en gouvernance locale

### CONDITIONS D'ACCÈS

Hors DIF élus / Réservé aux collaborateurs de cabinet

### DURÉE

6h30

**TARIF INTER**  
**300 € / stagiaire**

**TARIF INTRA**  
**Sur devis**

**EFFECTIF**  
**À partir de 5 stagiaires**

### OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Situer le cabinet vis-à-vis du DGS et des directions de services
- Organiser l'agenda de l' élu et les circuits de prise de décision
- Mettre en place un dispositif de veille et d'alerte
- Préparer l' élu à un rendez-vous ou à une prise de parole à risque

### PROGRAMME DÉTAILLÉ

#### Module 1 - Le rôle et le positionnement du directeur de cabinet / 2h

- Comprendre la nature politique et administrative du rôle de directeur de cabinet.
- Positionner le cabinet vis-à-vis du DGS et des directions de services.
- Gérer la relation de confiance avec l' élu dans la durée.

#### Module 2 - Organisation et outils du cabinet / 2h

- Organiser l'agenda de l' élu et les circuits de prise de décision.
- Gérer la communication du cabinet vers les services et les partenaires.
- Mettre en place un système de veille et d'alerte efficace.

#### Module 3 - Gestion des situations sensibles / 2h30

- Anticiper et gérer les crises politiques et médiatiques.
- Préparer l' élu aux rendez-vous et aux prises de parole à risque.
- Gérer les relations avec les groupes d'opposition et les médias locaux.

### ÉVALUATION

QCM ou mise en situation pratique / Certificat de réalisation délivré  
**Pas suffisamment de résultats de satisfaction à ce jour**

### MODALITÉS & FINANCEMENT

Présentiel / Apports théoriques + études de cas + plan d'action  
Plan de formation de la collectivité  
Accès immédiat à partir de 10 stagiaires ; sinon, délai de 3 mois.

Cette formation ne délivre pas de certification enregistrée et n'ouvre pas de droit à poursuite d'études. Une attestation de fin de formation est remise à l'issue.  
Tarifs exonérés de TVA.

## Accessibilité et référents

### VOS INTERLOCUTEURS

Référent handicap : Fabien Matras, gérant (direction@onfip.fr, 06 32 23 51 94).

Référent violences sexuelles et sexistes : Fabien Matras, gérant (direction@onfip.fr, 06 32 23 51 94). Toute situation survenue dans le cadre d'une formation ONFIP peut lui être signalée, y compris par un stagiaire d'un établissement client. Les signalements sont traités de manière confidentielle et la personne concernée est informée des suites données et des recours dont elle dispose.

### ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Nos formations sont ouvertes aux personnes en situation de handicap. Le besoin d'aménagement est recueilli dès la demande d'inscription ou lors de l'entretien d'analyse du besoin, par une question posée systématiquement. Les informations recueillies sont traitées de manière confidentielle, dans le respect du RGPD.

Lorsqu'une situation de handicap est identifiée, elle est signalée au référent handicap, qui analyse la situation avec le formateur et identifie les adaptations possibles.

### ADAPTATIONS POSSIBLES

Aménagement des supports : taille de police, contraste, version audio. Adaptation du rythme ou de la durée de la formation. Tutorat renforcé. Adaptation des modalités d'évaluation.

L'accessibilité des locaux et des outils numériques est vérifiée avant chaque session. Si nécessaire et lorsque cela est possible, une session ultérieure dans des locaux adaptés est proposée. Les aménagements retenus sont validés avec la personne concernée et tracés dans notre tableau de suivi.

### PARTENAIRES MOBILISABLES

Lorsque les besoins dépassent nos capacités d'adaptation internes, le référent handicap sollicite des partenaires spécialisés : la Maison Départementale des Personnes Handicapées du Var (04 94 05 10 40), l'Agefiph pour le secteur privé (0 800 11 10 09) ou le FIPHFP pour le secteur public (09 70 80 93 29).

Une concertation est organisée pour identifier les aides techniques, humaines ou financières mobilisables. Les décisions et les actions engagées sont consignées.

### SUIVI ET AMÉLIORATION CONTINUE

La mise en œuvre effective des adaptations fait l'objet d'un suivi régulier. Les retours d'expérience sont examinés lors des bilans qualité et peuvent donner lieu à des ajustements de la procédure.

## Résultats et méthode de calcul

### MÉTHODE DE CALCUL

Taux de satisfaction : nombre de répondants ayant exprimé une appréciation positive, divisé par le nombre de questionnaires exploitables, multiplié par 100. Sont positives les deux modalités favorables de l'échelle (« Très satisfaisant » et « Satisfaisant », ou leur équivalent).

L'appréciation est lue sur la question de satisfaction globale. Pour les questionnaires antérieurs à 2024, qui ne comportaient pas cette question, elle est établie à partir des critères de satisfaction exploitables du questionnaire.

Sont exclus du taux et traités séparément : le niveau de difficulté, la difficulté pratique et théorique, la motivation, l'origine de l'inscription, la recommandation et les commentaires libres. Les questionnaires non renseignés, illisibles ou comportant des réponses contradictoires sont écartés du décompte.

### RÈGLES DE CONSOLIDATION

Par formation : somme des répondants satisfaits de toutes les sessions, divisée par la somme des questionnaires exploitables. Consolidation d'ensemble : même méthode, par sommation.

La moyenne simple des pourcentages n'est pas utilisée : elle donnerait le même poids à une session de quatre stagiaires et à une session de vingt.

### RÉSULTATS PUBLIÉS (PÉRIODE 2023-2025)

| Formation                          | Période   | Sessions | Quest. | Satisfaits | Taux   |
|------------------------------------|-----------|----------|--------|------------|--------|
| Incendie                           | 2023-2024 | 3        | 34     | 34         | 100 %  |
| Prévention du harcèlement          | 2023      | 2        | 10     | 10         | 100 %  |
| Habilitation électrique            | 2024      | 1        | 4      | 4          | 100 %  |
| HACCP                              | 2025      | 1        | 5      | 5          | 100 %  |
| Sûreté / prévention des intrusions | 2025      | 1        | 16     | 15         | 93,8 % |
| Prévention des inondations         | 2024      | 2        | 11     | 11         | 100 %  |
| TOTAL (10 SESSIONS)                | 2023-2025 | 10       | 80     | 79         | 98,8 % |

Sur l'ensemble des 24 sessions évaluées : plus de 95 % d'avis positifs.

Le tableau détaille les 10 sessions consolidées : 80 questionnaires exploitables, pour 6 formations distinctes, entre 2023 et 2025. Le détail par session est communiqué sur demande à [direction@onfip.fr](mailto:direction@onfip.fr).

Les 14 autres sessions (incendie, SST et MAC SST, habilitation électrique, exercice de crise, fonctionnement de l'équipe municipale) affichent plus de 95 % d'avis positifs ; elles seront ajoutées à ce tableau après consolidation. Pour les autres formations, aucun résultat n'est publié à ce jour.

### INDICATEURS NON ENCORE PUBLIÉS

Taux de retour (questionnaires reçus rapportés aux stagiaires convoqués) et taux de réalisation (sessions réalisées rapportées aux sessions programmées) ne sont pas publiés à ce jour : les effectifs convoqués et la programmation prévisionnelle ne sont pas consolidés à la date d'édition. Ils seront ajoutés dès disponibilité.